

Conseil Municipal du 28 février 2018

Compte-rendu

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 16 février 2018 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, M. CENARD, Mme BRENON, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Mme COURTIAL, Adjoint, MM. BAJAUD, DRAPIER, Mmes FORET, GOURY, GRIVOT, MM. GRONFIER, LOUIS, Mmes MAILLOT, MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, MM. PAILHAREY, STANIO, Conseillers Municipaux.

Représentés : M. RAYMOND (par M. BRIGAUD), Adjoint – Mme HUCHET (par M. PACAUD), Adjointe - Mme BERNARDIN (par M. JACOB), Conseillère Municipale – M. FERREIRA (par Mme DUCROIZET), Conseiller Municipal.

Excusés : M. CHARBONNIER - Mmes ELHARAT- GOULINET - LACROIX – ALFANO, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Mme PACOT, Conseillère Municipale

Mme la Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19 heures 30 et procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2018

Mme la Maire soumet à l'approbation le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2018.

M. LOUIS demande si le compte-rendu était complet.

Mme la Maire répond que seule la DSP Celto était à l'ordre du jour.

M. LOUIS indique que l'intervention de M. GRONFIER n'est pas notée.

Mme la Maire précise que les questions posées sont inscrites sur le compte-rendu et en marge de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. **Mme la Maire** propose Mme PACOT.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

1.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ANALYSES ÉCONOMIQUES DES PROJETS

1.1- Projet résidence services seniors par l'OPAC 71 – délibération de principe

Mme la Maire indique que l'OPAC de Saône et Loire souhaite diversifier son offre de logements en s'orientant vers une offre pour seniors pour s'adapter à la population. Une étude a été réalisée sur le territoire du Pays Charolais et elle fait ressortir le manque d'hébergements seniors, adaptés et sécurisés. L'OPAC dispose de ce concept nommé « résidences seniors plus », avec une personne mise à disposition des locataires pour les accompagner dans leur quotidien. Le projet de Bourbon-Lancy porte sur une résidence de 55 logements, sur 2 niveaux, sur le principe déjà décliné en Saône et Loire, avec une cour intérieure, 10 places de parking, 120 m² d'espaces communs en rez-de-chaussée et un espace arboré central. Les logements adaptés seraient composés d'une cuisine avec plan de travail, de volets roulants, douche à l'italienne, salle de bain entièrement carrelée et des accès aménagés pour

éviter tout risque de chute. La redevance PLS serait de 595 € pour un T2 hors APL et l'accompagnement de l'hôte ou hôtesse d'accueil est intégré dans ce loyer. Le lieu défini pour la construction est l'espace du Carrage après démolition d'une barre de logements. Ce projet apporte une réponse à une population vieillissante et est différente d'une entrée en EPHAD.

Mme MARION souhaite savoir si la personne à disposition des locataires sera également présente la nuit.

Mme la Maire précise qu'à la première ébauche du projet, cette personne disposerait d'un logement ou studio dans la résidence.

M. STANIO demande si la résidence sera composée uniquement de T2.

Mme la Maire répond qu'il y aura également des T3.

Mme PACOT indique que ce type de logements est recherché et demande si les charges seront comprises dans le loyer.

Mme la Maire précise que le loyer est toute charge comprise.

Mme PACOT ajoute que les logements de la Place des Enclos, destinés aux séniors, sont très appréciés.

Mme la Maire informe également que les travaux sont prévus pour fin 2019. Toutefois, aujourd'hui, l'OPAC souhaite que la Commune délibère sur le principe d'une offre de services en partenariat.

M. STANIO fait remarquer que cette résidence est un bon placement pour l'OPAC car ce type de logements est très recherché.

Mme la Maire répond qu'effectivement l'OPAC s'adapte à la demande et se remet en question.

M. DRAPIER indique que ce projet de 55 logements est très intéressant.

Mme la Maire ajoute que cette résidence apportera une réponse aux séniors.

M. DRAPIER précise que le concept « résidences séniors » comprend des logements T1 – T2 – T3.

Mme la Maire propose de donner l'accord de principe du Conseil Municipal pour la réalisation de ce programme, sur la Commune de Bourbon-Lancy, et le développement d'une offre de services et d'animation en partenariat avec la Commune.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

1.2- Charte pour la confidentialité et l'utilisation des données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires

Mme la Maire informe que ce dispositif permet à la Commune d'accéder à l'ensemble des données des copropriétés de son territoire. Il est donc demandé de l'autoriser à signer, conjointement avec la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme, la charte pour la confidentialité et l'utilisation des données issues du registre national d'immatriculation des syndicats de copropriétaires.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

3.- CULTURE ET PATRIMOINE

3.1- Désherbage médiathèque

M. CENARD présente le dossier et indique qu'en Médiathèque on entend par désherbage, l'action périodique qui consiste à retirer certains documents parce qu'ils empêchent la bonne gestion des collections et leur utilisation par le public. Le désherbage vise donc à améliorer la qualité de l'information proposée. Un certain nombre de documents, en service depuis plusieurs années à la médiathèque Pierre Perrault, sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale, ou sont obsolètes et doivent être réformés. Pour permettre le désherbage, il est nécessaire de définir une politique de régulation des collections et d'en définir le fonctionnement. C'est pourquoi, il est proposé :

- de fixer une politique de régulation des collections de la Médiathèque et de préciser les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections de la Médiathèque notamment :
 - ✓ Les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Médiathèque devront être retirés des collections.
 - ✓ Les livres réformés seront remis à différents services municipaux (Accueil de Loisirs, Maison Partagée, Boîte à Lire, Service Jeunesse, Relais Tom Pouce...) ou, à défaut, détruits.
 - ✓ L'élimination des ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.

- ✓ La méthode IOUPI sera utilisée pour définir les modalités pratiques du désherbage. Cette méthode a été mise au point par la Bibliothèque Publique d'Information de Paris. Les initiales ont la signification suivante (I = incorrect, fausse information / O = ordinaire, superficiel, médiocre / U = usé, détérioré, laid / P = périmé / I = inadéquat, ne correspond pas au fonds).

Une liste des documents destinés à sortir du fonds de la médiathèque a été établie et a obtenu un avis favorable de la Commission Culture. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la politique de régulation des collections de la médiathèque telle que définie ci-dessus et de décider la réforme des ouvrages et leur redistribution au sein des différents services.

M. LOUIS fait remarquer que la méthode comporte 2 « I » et souhaite connaître la différence.

Mme la Maire reprend la définition, comme précisée ci-dessus.

M. LOUIS indique qu'il est difficile de comprendre quel « I » est utilisé.

M. CENARD précise que le sens des deux « I » se rejoint.

20H04 - Arrivée de M. PACAUD

M. STANIO dit qu'il comprend que si certains auteurs ne plaisent pas, le livre est enlevé.

Mme la Maire répond qu'il ne s'agit absolument pas de cela.

M. STANIO ajoute qu'il peut y avoir des livres rares d'éliminés.

M. CENARD précise que ce n'est pas le cas.

M. LOUIS fait remarquer que M. STANIO réagit en tant que collectionneur et il le comprend.

Mme MAILLOT demande quelles sont les exigences de la politique documentaire mentionnée précédemment.

M. CENARD indique pour exemple, qu'une couverture de livre peut être très abimée ou bien un livre peut comporter des indications du lecteur. Un livre éliminé pour ces motifs est remplacé par le même.

Mme la Maire ajoute que les livres retirés sont pour la majorité redistribués. Certains sont également déposés dans une corbeille à la médiathèque pour que le public puisse se servir. Elle ajoute que certaines Communes organisent des bourses avec les livres qui ont fait l'objet d'un désherbage.

M. DRAPIER indique que le désherbage effectué à l'hôpital d'Aligre laisse un mauvais souvenir.

M. LOUIS précise que les agents de la médiathèque effectuent un travail de qualité et que l'on peut leur faire confiance. Il ajoute que les ouvrages du fonds local et du fonds « Moreau » (livres sur la guerre, l'occupation et la résistance) ne sont jamais concernés.

Mme la Maire précise que le désherbage a toujours fait l'objet d'un débat mais qu'il est réalisé avec beaucoup de professionnalisme. Certains livres ont une deuxième ou troisième vie avec leur mise à disposition dans les boîtes à lire.

M. LOUIS ajoute que 150 livres de la bibliothèque d'Aligre sont disponibles à la médiathèque.

Mme la Maire propose le vote.

M. STANIO précise que dans le doute, il préfère s'abstenir.

- **Accord à la majorité des membres présents et représentés avec 23 voix POUR et 1 ABSTENTION**

5.- FINANCES, ÉCONOMIE BUDGÉTAIRE, AFFAIRES JURIDIQUES

5.1- Demande de subvention au Conseil Départemental de Saône et Loire au titre de l'Appel A Projets 2018 pour le projet d'aménagement de l'avenue de la République

Mme la Maire indique que depuis 2 ans, le Conseil Départemental effectue des Appel A Projets. La Commune souhaite déposer un dossier. Toutefois sur un montant global de 174 683 €, la subvention potentielle serait de 4 000 €. Ce dossier concerne la modernisation du réseau électrique de l'avenue de la République.

M. DRAPIER informe que les élus de la liste « Union Démocratique » sont contents de voir qu'il existe un projet pour l'avenue de la République. Ce projet semble être l'abattage, déjà réalisé, des arbres et par conséquent il souhaite savoir s'il s'agit d'un projet ancien.

Mme la Maire répond que la Municipalité travaille sur cet aménagement depuis 15 mois. Il a été évoqué en « commission travaux » et en réunion publique. Les arbres abimés et les trottoirs en mauvais état (côté parc) présentaient des dangers. De plus, lorsque des travaux de réfection ou d'aménagement sont évoqués, l'état des réseaux est également étudié. Il s'est avéré qu'il était possible d'abattre les arbres sans arracher les racines en raison de la proximité du réseau gaz. Après avis de l'architecte des bâtiments de France, il a été décidé de mettre de nouveaux arbres à droite en montant, de créer une

voie douce et d'y installer des bancs. Dans le même temps, Enedis en a profité pour supprimer la moyenne tension qui passait avenue de la République.

M. BAJAUD précise que le réseau moyenne tension passait sous le trottoir et était vieillissant. Réglementairement, il n'est pas possible de s'approcher d'un câble électrique de ce type à moins d'1m30. Puisque le projet était de couper les arbres et d'en planter de nouveau, Enedis a pris la décision de déplacer le câble en milieu de voie et de le remplacer par un neuf. Cette opération est effectuée depuis le stop de la rue de Saint Prix à proximité de la piscine, jusqu'à l'entrée de la rue du Docteur Pain.

Mme PACOT indique que ce qui est frappant, c'est la perspective de l'avenue de la République et la rapidité d'exécution.

M. DRAPIER ajoute que cette opération est brutale.

M. STANIO précise que personnellement il a également été troublé par l'abattage des arbres sans que l'information soit donnée.

Mme la Maire indique que l'information a été donnée aux riverains par flyers déposés dans leur boîte aux lettres.

M. STANIO souhaite savoir si les arbres coupés seront utilisés comme bois de chauffage.

Mme la Maire répond que tous les arbres ont été mis en copeaux et qu'ils seront mis dans les massifs communaux. Elle ajoute que d'autres arbres seront coupés car ils présentent un danger pour la population, notamment dans le parc Puzenat.

M. STANIO demande si l'enfouissement du téléphone est prévu.

Mme la Maire indique que ces travaux seront également réalisés.

Mme PACOT précise que l'arbre est important dans le développement durable et qu'il serait peut-être intéressant de fixer un pourcentage d'arbres replantés lorsque l'on en coupe un.

Mme la Maire répond que c'est ce qui se pratique. 25 arbres seront replantés et 7 bancs seront installés sur le trottoir côté parc. Sur les 25 arbres, 21 seront des frênes à floraison blanche et 4 seront des prunus. Les bancs seront blancs et l'enrobé sera grenailé et beaucoup plus clair. Du côté gauche, 7 massifs seront installés et composés d'arbustes, de vivaces et de bulbes aux couleurs chaudes (jaune, rouge, orange et blanc). L'arrosage sera automatique. Le haut de l'avenue recevra 3 petites fontaines avec une eau coulant sur une pierre en circuit fermé et un aménagement végétal et minéral prendra place autour des bassins.

M. DRAPIER demande si l'aménagement a été réalisé par un architecte.

Mme la Maire répond que cet aménagement a été dessiné par les agents du service. Elle propose de l'autoriser à solliciter cette subvention auprès du Conseil Départemental.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.2- Renouvellement contrat de travail de M. Bettin

Mme la Maire indique que M. Bettin bénéficie d'un emploi contractuel créé en janvier 2014 sur un poste d'assistant d'enseignement artistique, en l'absence de candidatures de fonctionnaires recevables dans le cadre du recrutement d'un directeur de l'école de musique. A la suite de la vacance de poste du 22/12/2017, la Collectivité n'a pas reçu de candidature. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler le contrat de M. Bettin, pour un an, du 01/03/2018 au 28/02/2019.

Elle précise que M. Bettin devait passer un examen pour entrer dans la fonction publique mais aujourd'hui, en raison de son niveau, il lui est demandé de passer un concours de professeur. Toutefois, ces concours ne sont pas organisés chaque année et cela complique donc son recrutement.

M. DRAPIER indique que la question est comment pérenniser son emploi. M. Bettin est une personne appréciée et qui a fait sa place. Il serait donc absurde qu'il ne soit pas possible de le garder à l'issue de ce nouveau contrat. Il demande donc à la Municipalité d'effectuer les démarches nécessaires pour obtenir d'éventuelles dérogations pour le conserver dans son poste.

Mme la Maire répond que la Municipalité est présente à ses côtés et l'accompagne dans ses démarches.

M. STANIO fait remarquer que la situation professionnelle de M. Bettin est également difficile pour lui puisque son contrat est renouvelé d'année en année.

Mme la Maire répond qu'il s'agit de l'application de la politique territoriale.

M. DRAPIER ajoute que M. Bettin dispose de diplômes européens et qu'il doit bien exister un moyen d'obtenir une dérogation et qu'il est nécessaire de pousser des portes.

Mme la Maire indique qu'elle effectue les démarches nécessaires et propose le vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.3- Modification du tableau des effectifs

Mme la Maire rappelle que chaque année, il est nécessaire de mettre à jour le tableau du personnel. Elle souhaite proposer des avancements de grades et de promotions internes, qui ont été validés en Comité Technique (CT) et qui seront présentés en Commission Administrative Paritaire (CAP) les 29 et 30 mars 2018 prochains. Le but est de permettre à deux agents de la filière technique de changer de grade et de cadre d'emploi avant leur départ en retraite. Dans l'attente des décisions de la CAP, et par anticipation, il est proposé d'ouvrir et de fermer les postes correspondants. Les agents seront nommés à la date du 1^{er} avril 2018 si la CAP émet un avis favorable. De même, Mme BUGNON, agent de la filière animation, ayant été admise au concours d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe en 2017, elle sera nommée au 1^{er} mars 2018.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins du service entretien restauration, le temps de travail de Mme BELASKRI sera augmenté. Avec son accord, elle passera de 30 heures hebdomadaire à 32 heures hebdomadaire.

Mme PACOT indique qu'il est nécessaire que la CAP émette un avis favorable aux demandes.

Mme la Maire répond que ces avancements et promotions seront effectivement actés après la CAP.

Mme PACOT précise que la décision de la CAP est fonction des demandes et cela n'enlève en rien la qualité des agents.

Mme la Maire propose le vote des modifications comme indiqué ci-dessous.

CREATION DE POSTES	SUPPRESSION DE POSTES
FILIERE TECHNIQUE	
1 poste d'adjoint tech. principal 1 ^{ère} classe TC 1 poste de technicien 17h30 1 poste d'adjoint technique 32h00	1 poste d'adjoint tech. principal 2 ^{ème} classe TC 1 poste d'agent de maîtrise principal 1 ^{ère} classe 17h30 1 poste d'adjoint technique 30h00
FILIERE ANIMATION	
1 poste d'adjoint d'anim. principal 2 ^{ème} classe TC	1 poste d'adjoint d'animation TC

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.4- Contrat de formation de deux apprenties

Mme la Maire indique que la Commune accueille deux apprenties en formation CAP Petite Enfance, l'une pour 12 mois, l'autre pour 24 mois. Le coût de formation est de 3 402 € par an et par apprentie. Actuellement, la Commune dispose de 4 apprentis. Les diplômes préparés sont les CAP travaux paysagers, CAP petite enfance et CAP opérateur en chaudronnerie industrielle.

Mme PACOT se dit satisfaite que la Municipalité accueille de nouveau des apprentis.

Mme la Maire précise qu'il y a peu de demandes et propose le vote.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.5- Acompte sur la subvention 2018 pour l'Office de Tourisme et du Thermalisme

Mme la Maire précise que chaque année il est demandé de verser un acompte à l'Office de Tourisme et du Thermalisme pour lui permettre de fonctionner normalement avant le vote du budget qui interviendra en avril. Elle propose donc d'attribuer un premier acompte de subvention d'un montant de 30 000 €.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.6- Approbation des comptes de gestion 2017 dressés par le Receveur Municipal pour le budget principal et les budgets annexes Assainissement, Eau et TVA Loyers

M. BRIGAUD indique que tous les documents ont été envoyés et qu'ils sont très précis.

Les budgets sont détaillés par budget et les chiffres présentés sont ceux soumis au vote pour les comptes de gestion et administratifs.

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2017					
	PRINCIPAL	ASSAINIS.	EAU	LOYERS	TOTAL
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 190	489	85	1 069	10 833
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	- 8 613	- 333	- 147	- 1 103	- 10 196
RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2017	577	156	- 62	- 34	637
RÉSULTATS CUMULÉS AU 31/12/2016	1 641	101	261	32	2 035
RÉSULTATS CUMULÉS AU 31/12/2017	2 218	257	199	- 2	2 672
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 941	154	81	1 057	3 233
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	- 3 870	- 240	- 32	- 555	- 4 697
RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT 2017	- 1 929	- 86	49	502	- 1 464
RÉSULTAT 2016 REPORTÉ	- 953	685	768	- 199	301
REPRISE RESTES À ENCAISSER AU 31/12/2017	6 133	0	0	0	6 133
FINANCEMENT RESTES À PAYER AU 31/12/2017	- 986	- 6	- 73	- 420	- 1 485
RÉSULTAT INVESTISSEMENT CUMULÉ	2 265	593	744	- 117	3 485
INVESTISSEMENTS PRÉ FINANCÉS NON RÉALISÉS	- 2 709				
SUBVENTIONS POTENTIELLES NON NOTIFIÉES	414				
	- 30				

DONNÉES EN K€ (KILO EUROS) - 1 K€ = 1 000 €
 NB : BUDGET USINE RELAIS CLOS : UN BONI GLOBAL DE 10 K€ SERA REPRIS DANS LE BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion est le compte établi pour chaque budget par le comptable public.

Budget principal

Les résultats de fonctionnement 2017 sont positifs avec 577 K€ auxquels s'ajoutent les résultats cumulés au 31/12/2016 pour 1 641 K€. Les résultats de fonctionnement cumulés au 31/12/2017 s'élèvent donc à 2 218 K€.

Les résultats d'investissement 2017 sont négatifs avec - 1 929 K€. Le résultat 2016 était également négatif avec - 953 K€. Ce résultat négatif s'explique par le fait que les financements bancaires qui ont été sollicités, sont débloqués sur l'année 2018 et en fonction des besoins. Les restes à encaisser au 31/12/2017 sont importants avec 6 133 K€ et correspondent aux emprunts qui seront débloqués et qui ont été acceptés et votés en Conseil Municipal. Le financement des restes à payer au 31/12/2017 pour - 986 K€ correspondent aux dépenses engagées et payées en 2018. Le résultat d'investissement cumulé s'élève donc à 2 265 K€. Il est toutefois nécessaire de noter, pour ce résultat d'investissement cumulé positif :

- Qu'il reste à encaisser tous les emprunts acceptés et parmi eux certains financent des dépenses non engagées à ce jour. Par conséquent les investissements pré financés non réalisés sont de - 2 709 K€.
- Que les subventions potentielles demandées et non notifiées à ce jour s'élèvent à 414 K€.

Désormais, le contrôle de légalité impose de prendre, en reste à encaisser et en reste à payer, uniquement les dépenses qui sont engagées avec les contrats signés et il en est de même avec les recettes. En tenant compte des données ci-dessus le résultat est de - 30 K€, soit en équilibre.

Par conséquent, toutes les dépenses d'investissement réalisées en 2018 seront soit autofinancées en totalité (prises sur les excédents), soit financées par des emprunts nouveaux.

Budget assainissement

Le résultat d'investissement cumulé est de 593 K€. Celui-ci semble important, toutefois au vu des investissements à venir et notamment de l'établissement du schéma directeur, cette somme est très minime.

Budget eau

Le résultat d'investissement cumulé est de 744 K€. Toutefois de nombreux investissements sont à venir et comme pour le budget assainissement les sommes à engager seront relativement importantes.

Budget loyers

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, soit - 34 K€, correspond principalement à l'encaissement des loyers de FOCAL et CELTO.

Le budget loyers globalement a été impacté par la cession à l'entreprise SOTTY du bâtiment industriel qui faisait l'objet d'un bail.

Le résultat d'investissement net cumulé est de - 117 K€.

Globalement sur l'ensemble des budgets :

- les résultats de fonctionnement cumulés sont de 2 672 K€,
- les résultats d'investissement cumulés sont de 3 485 K€.

M. DRAPIER demande si dans le budget loyers, les investissements de la Commune, pour 300 000 €, mentionnés dans la nouvelle DSP de Celto, sont comptabilisés.

M. BRIGAUD répond que ces engagements sont pour Celto 2 et ne sont pas encore inclus dans les résultats 2017.

Les restes à payer du budget loyers pour 420 K€ correspondent à une subvention d'équipement à verser au budget principal, suite aux cessions intervenues. En contrepartie, le budget ville est redevable au budget loyers d'une somme de 200 K€ suite à la valorisation de l'ancienne usine Guy HF cédée par FOCAL à l'Euro symbolique.

Evolution des dépenses de fonctionnement

M. BRIGAUD indique qu'il est effectué un comparatif avec les années 2014-2015-2016 et également un rappel du budget voté en 2017.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - COMPARATIF 2014 - 2015 - 2016 - BUDGET ET RÉALISATION 2017 (HORS OPÉRATIONS D'ORDRE ET CESSIONS)								
	RÉEL 2014		RÉEL 2015		RÉEL 2016		RÉEL 2017	RAPPEL BUDGET 2017
EAU - ASSAINISSEMENT	86	↗	99	↘	81	↗	91	73
ÉLECTRICITÉ	349	↘	299	↘	247	↘	222	215
CHAUFFAGE URBAIN - FUEL	224	↘	200	↗	216	↗	225	223
CARBURANTS	80	↘	66	↘	61	↗	67	66
ALIMENTATION	137	↘	129	↗	133	↘	122	142
PDT TRAIT - FRITES ENTR - P, E,	89	↗	94	↘	90	↘	80	88
FOURNITURES VOIRIE	45	↗	56	↘	37	↗	49	40
FTES ADM - LIVRES - FTES SCOLAIRES	62	↘	57	↗	58	↘	53	62
AUTRES MAT ET FRITES	252	↘	158	↗	166	↗	209	248
PRESTATIONS AVEC ENTREPRISES	78	↘	75	↘	74	↘	35	46
LOCATIONS MOBIL, ET IMMO - CHAR LOCA	230	↘	213	↘	210	↗	250	218
ENTRE, BÂTIM, VOIES, TERRAIN	322	↘	310	↘	298	↗	370	373
ENTRE, VÉHICULES	66	↘	57	↗	61	↗	66	60
ENTRE, AUTRES, MAINTENANCES	134	↘	94	↗	103	↗	111	105
ASSURANCES	66	↗	73	↗	74	↘	57	50
DOCUMENTATION	12	↘	11	→	11	↗	13	12
ORGANIS, FORMATION - DIVERS	115	↘	51	↗	53	↘	52	70
HONORAIRES - DIVERS	23	↘	21	↗	31	↗	36	40
ANN - FÊTES - PUBLICITÉ	120	↘	119	↗	121	↘	103	117
DÉPLAC - TRANSPRT - MISSIONS	29	↗	65	↘	38	↗	44	40
AFFRANCH - TÉLÉCOM	70	↘	68	↗	70	↗	74	71
COTIS - DIVERS	13	→	13	↘	5	↗	18	18
AUTRES SVES EXTÉRIEURS	83	↗	104	↗	106	↘	93	100
TAXES FONCIÈRES - AUTRES IMPÔTS	214	↗	225	↗	231	↗	258	263
CHARGES GÉNÉRALES	2 899	↘	2 657	↘	2 575	↗	2 698	2 740

DONNÉES EN K€ (KILO EUROS) - 1 K€ = 1 000 €

M. BRIGAUD procède à la présentation poste par poste.

Poste « *électricité* », une diminution régulière intervient depuis l'année 2014 et notamment due aux coupures de nuit de l'éclairage public.

Poste « *chauffage urbain-fuel* », en légère augmentation.

M. BAJAUD indique que celle-ci est due à la nécessité de plus chauffer l'espace polyvalent suite au dégât des eaux, et également à un hiver rigoureux.

M. DRAPIER demande si le fait de ne pas chauffer la salle de basket apporte des économies.

M. PAILHAREY précise que les enfants en bas âge ne peuvent pas faire du sport dans de bonnes conditions.

Mme la Maire répond qu'une demande de réparation vient d'être effectuée et qu'une solution sera apportée rapidement. Des travaux plus importants seraient à réaliser, mais la Municipalité est dans l'attente de l'étude sur la chaufferie bois pour définir si la chaudière doit être changée.

Poste « *produits de traitement et fournitures diverses* », **M. BRIGAUD** précise que la baisse est principalement due au transfert de la compétence piscine à la CCEALS et donc une économie d'environ 6 000 € sur les produits de traitement.

Poste « *prestations avec les entreprises* », ce poste correspond majoritairement aux contrats d'assistance à la gestion de KPMG et ORFEOR.

Poste « *locations mobilières* », il comprend la location de la balayeuse qui se termine en février.

Mme la Maire précise que ce contrat ne sera pas renouvelé car la Commune a décidé d'acquiescer cette balayeuse à la valeur de rachat prévue au contrat.

M. BRIGAUD ajoute que ce poste comprend également la location « d'algécos » pour les services techniques.

Poste « *entretien des bâtiments-voiries* », le dépassement des prévisions budgétaires correspond à des travaux d'entretien coûteux non prévus sur les bâtiments, dont les toitures du cinéma, du complexe sportif et du musée. L'entretien de la voirie communale représente également une part importante d'environ 120 K€.

Poste « *entretien-maintenances* », en augmentation. Ce chapitre comprend la maintenance de l'installation informatique et le développement réalisé pour la mise en œuvre de la dématérialisation ainsi que l'installation d'un système informatique commun à tous les services.

Poste « *assurance* », malgré une baisse importante de ce poste, par rapport à l'année 2016, il est en léger dépassement du budget. Cela s'explique par le choix de la Municipalité de contracter une assurance dommage construction pour la construction du restaurant scolaire de St Denis.

Poste « *cotisations-divers* », la particularité de ce poste est qu'il contient la participation aux frais de fonctionnement de la conseillère en Education Sociale et Familiale (ESF) de la CAF pour 2 années (2016 et 2017).

Poste « *taxes foncières-autres impôts* », la hausse s'explique par l'incidence de la taxe foncière du nouveau bâtiment FOCAL pour les années 2016-2017 (17 400€).

Les charges générales présentent une légère baisse avec 2 698 K€, contre 2 740K€ budgétés. Les charges sont donc globalement maîtrisées.

Suite des dépenses de fonctionnement :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - COMPARATIF 2014 - 2015 - 2016 - BUDGET ET RÉALISATION 2017 (HORS OPÉRATIONS D'ORDRE ET CESSIONS)								
	RÉEL 2014		RÉEL 2015		RÉEL 2016		RÉEL 2017	BUDGET 2017
PERSONNEL EXTÉRIEUR	72	↗	139	↘	137		95	92
SALAIRES	2 414	↘	2 326	↗	2 369		2 425	2 530
AUTRES EMPLOIS INSERTION	448	↘	395	↗	428		404	440
CHARGES SUR SALAIRES	1 236	↘	1 204	↗	1 241		1 242	1 278
CHARGES DE PERSONNEL	4 170	↘	4 064	↗	4 175		4 166	4 340
SUBVENTION BUDGET ANNEXE TVA LOYERS	70	↘	48	↘	0		0	0
ÉLUS (INDEM. COT SOCIALES. FORMATIONS)	146	↗	149	↗	156		152	155
SERVICE INCENDIE	220	↗	223	↗	225		-	-
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	3	→	3	→	3		21	5
CONTRIBUTIONS (ASSAINIS. SYDESL)	59	↘	56	↘	48		45	55
CCAS - SUB. ASSOCIATIONS	452	↘	425	↘	419		443	448
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	950	↘	904	↘	851		661	663
ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	120	↗	165	↗	264		170	268

DONNÉES EN K€ (KILO EUROS) - 1 K€ = 1 000 €

Poste « *personnels* », **M. BRIGAUD** indique qu'elles s'élèvent globalement, à 4 166 K€ contre 4 340 K€ budgétés. Le réalisé est nettement en-dessous du budgété, principalement en raison du non recrutement de personnels, de la démission d'un agent, d'arrêts de travail de longue durée, d'une mise en disponibilité d'office. De réels efforts sont faits sur les charges de personnel car elles représentent 50% des charges d'exploitation.

Mme la Maire précise qu'avec la suppression des contrats aidés, les charges ne pourront qu'augmenter. Au 1^{er} mars, de nouveaux contrats seront possibles et seront gérés par Pôle Emploi.

L'aide financière, pour les Collectivités, serait de 50% la première année et selon les exigences de formation et d'accompagnement, un renouvellement serait possible une deuxième année avec une aide de 40% à 60%.

M. BRIGAUD ajoute qu'il sera difficile de continuer à maîtriser les charges de personnels si l'on veut offrir les mêmes services à la population.

Mme la Maire fait remarquer que des choix devront être faits dans les services rendus à la population et que la petite enfance et la jeunesse restent des priorités.

M. BRIGAUD poursuit la présentation.

Poste « *service incendie* », cette année le poste est à zéro car cette compétence est remontée à la CCEALS. Par contre, au 1^{er} janvier 2018, la compétence revient à la Commune, par conséquent 225 000 € seront budgétés en 2018 pour le service incendie.

Poste « *subventions* », ce poste est en hausse pour deux raisons, la subvention de l'OTT a été augmentée et de nouvelles subventions ont été mises en place pour l'exploitation de la « Boutique » rue du Commerce.

	RÉEL 2014		RÉEL 2015		RÉEL 2016		RÉEL 2017		BUDGET 2017
CHARGES GÉNÉRALES	2 899	↘	2 657	↘	2 575	↗	2 698		2 740
CHARGES DE PERSONNEL	4 170	↘	4 064	↗	4 175	↘	4 166		4 340
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	950	↘	904	↘	851	↘	661		663
ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	120	↗	165	↗	264	↘	170		268
DÉPENSES DE GESTIONS DES SERVICES	8 139	↘	7 790	↗	7 865	↘	7 695		8 011
CHARGES EXCEPTIONNELLES	17	↗	52	↘	47	↘	4		28
PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	-	→	0	→	0	→	0		150
CHARGES FINANCIÈRES	207	↘	201	↘	177	↘	121		122
AMORTISSEMENTS	483	↘	453	↗	513	↗	516		516
DÉPENSES DE GESTIONS DES SERVICES	8 139	↘	7 790	↗	7 865	↘	7 695		8 011
CHARGES EXCEPTIONNELLES ET PROVISIONS	17	↗	52	↘	47	↘	4		28
CHARGES FINANCIÈRES	207	↘	201	↘	177	↘	121		122
AMORTISSEMENTS	483	↘	453	↗	513	↗	516		516
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS DÉPENSES IMPRÉVUES ET CESSIONS IMMOB.)	8 846	↘	8 496	↗	8 602	↘	8 336		8 677
EMPRUNTS BANCAIRES	341	↗	356	↗	378	↗	403		403
AUTRES EMPRUNTS	16	→	16	→	16	→	16		16
CAUTIONS	2	→	2	→	2	↗	6		8
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	359	↗	374	↗	396	↗	425		427

M. BRIGAUD indique, pour les dépenses globales de gestion des services, qu'elles ont été budgétées à 8 011 K€ et le réalisé est à 7 695 K€. Le différentiel de 316 K€ est principalement sur le poste des charges de personnels.

Les « *charges financières* » sont en réelle diminution depuis l'année 2014 et cela s'explique par la baisse des taux d'intérêts suite aux différentes renégociations engagées pour les emprunts en cours.

Les dépenses globales de fonctionnement sont arrêtées à 8 336 K€ contre 8 677 K€ budgétées.

Evolution des recettes de fonctionnement

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT - COMPARATIF 2014 - 2015 - 2016 - BUDGET ET RÉALISATION 2017
(HORS OPÉRATIONS D'ORDRE ET CESSIONS)**

	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017	BUDGET 2017
REMBOURSEMENT - SALAIRES	199	↗ 757	↘ 366	↘ 365	350
	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017	RAPPEL BUDGET 2017
MISE À DISPOSITION PEL BUDGET ANNEXE	67	↘ 59	↗ 60	↘ 49	60
MISE À DISPO, PEL CTÉ COMMUNES	39	↗ 40	↘ 39	↗ 97	70
PREST. (CANTINE, CTRE HÉBER, CT AÉRÉ)	237	↘ 230	↗ 283	↘ 279	263
AUTRES VENTES DIVERSES	45	↗ 64	↘ 38	↘ 35	30
REMBOURS. FRAIS DIVERS				17	15
VENTE SERVICES	388	↗ 393	↗ 420	↗ 477	438
	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017	BUDGET 2017
FONCIERS - HA - CVAE - TASCOM - DIVERS	3 347	↗ 3 638	↘ 3 329	↘ 2 456	2 368
ATTRIBUTIONS COMPENSATION CCEALS				1 021	847
F, N, G, I, R, - F, P, I, C,	1 244	↗ 1 259	↗ 1 269	↘ 1 263	1 258
JEUX CASINO	687	↗ 692	↘ 647	↗ 675	625
TAXES DIVERSES	229	↘ 214	↘ 203	↗ 239	199
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	5 504	↗ 5 803	↘ 5 448	↗ 5 654	5 297
	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017	BUDGET 2017
DOTATIONS	1 323	↘ 1 116	↘ 936	↘ 730	740
ÉTAT AIDES TFER - ASP	41	↗ 94	↘ 27	↘ 23	26
AIDES DIVERSES DÉPARTEMENT + RÉGION	35	↗ 71	↘ 45	↘ 38	32
PARTICIPATIONS CAF ET DIVERS	204	↘ 190	↗ 262	↘ 210	180
COMPENSATION TP - TF - TH	767	↘ 726	↗ 740	↘ 729	728
DOTATIONS - PARTICIPATIONS	2 370	↘ 2 197	↗ 2 010	↘ 1 731	1 706

DONNÉES EN K€ (KILO EUROS) - 1 K€ = 1 000 €

« Remboursement – salaires », **M. BRIGAUD** indique qu'il s'agit du remboursement sur les contrats aidés, ainsi que le remboursement des indemnités journalières dans le cadre des arrêts maladies. Les recettes sont maintenues. Toutefois, les remboursements des contrats aidés, aujourd'hui de 163 346 €, vont disparaître en totalité, ou partiellement, pour l'année 2018, alors que les charges existeront toujours.

« Mise à disposition personnel budget annexe », ce poste est en diminution en raison de l'assistance de SUEZ pour la gestion de la station d'épuration.

« Mise à disposition personnel CCEALS », cette année beaucoup plus de prestations ont été réalisées, et en particulier la mise à disposition du personnel de la piscine en raison du transfert de la compétence. Les ventes de services, légèrement au-dessus de la somme budgétée (477 K€ contre 438 K€), s'expliquent par les mises à disposition.

« Impôts et taxes », désormais la Commune ne perçoit plus les impôts « entreprises » qui sont perçus par la CCEALS qui, en contrepartie, reverse des attributions de compensation.

« Attributions de compensation CCEALS », le montant budgété de 847 K€ correspondait à l'attribution de compensation de droit commun. La somme de 1 021 K€ intègre une attribution dérogatoire pour compenser les pertes sur la CVAE. L'attribution de compensation reste désormais figée à 1 021 K€, hors transfert de compétence ou restitution de compétence, ce qui est le cas du service incendie.

« Taxes diverses », il est à noter que le montant perçu pour la taxe de séjour est en augmentation de près de 10 000 €.

Mme la Maire indique que cela peut s'expliquer par la hausse de fréquentation de l'établissement thermal et donc la hausse de location de logements ou meublés.

M. BRIGAUD continue la présentation avec les dotations qui sont en baisse progressive depuis l'année 2014. Par comparaison les dotations perçues en 2014 s'élevaient à 1 323 K€ et sont pour l'année 2017 de 730 K€, soit une perte de 600 K€.

	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017	BUDGET 2017
REVENUS IMMEUBLES	407	420	417	402	415
CHARGES LOC, RÉCUPÉRÉES (EDF - GAZ - OM)	132	148	112	122	125
LOYERS SALLES MUNICIPALES ET DIVERS	12	10	18	7	4
REVENUS LOCATIFS	551	578	547	531	544
TRAVAUX EN RÉGIE PAR SVES MUNICIPaux	0	94	107	68	78
PRODUITS EXCEPTIONNELS	13	15	13	7	0
REMBOURSEMENT ASSURANCES SINISTRE				78	10
	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017	BUDGET 2017
REMBOURSEMENT - SALAIRES	199	757	366	365	350
VENTE SERVICES	388	393	420	477	438
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	5 504	5 803	5 448	5 654	5 297
DOTATIONS - PARTICIPATIONS	2 370	2 197	2 010	1 731	1 706
REVENUS LOCATIFS	551	578	547	531	544
TRAVAUX EN RÉGIE PAR SVES MUNICIPaux	0	94	107	68	78
PRODUITS EXCEPTIONNELS	13	15	13	7	0
REMBOURSEMENT ASSURANCES SINISTRE				78	10
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 025	9 837	8 911	8 911	8 423

DONNÉES EN K€ (KILO EUROS) - 1 K€ = 1 000 €

« Travaux en régie par services municipaux », ce poste correspond aux travaux effectués par les agents de la Collectivité dans les immeubles. La différence entre les années 2016 et 2017 correspond aux travaux réalisés, en régie, à la piscine en 2016.

« Remboursement assurance sinistre », le réalisé fait principalement suite à une déclaration d'assurance faite pour des infiltrations sur toiture au complexe « Marc Gouthérou ». Les recettes de fonctionnement pour 8 911 K€ sont égales à celles de l'année 2016.

RÉSULTATS - TABLEAU SYNTHÉTIQUE - MASSES BUDGÉTAIRES ET SOLDES DE GESTION					
	RÉEL 2013	RÉEL 2014	RÉEL 2015	RÉEL 2016	RÉEL 2017
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 343	9 025	9 837	8 911	8 911
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	7 660	8 156	7 842	7 912	7 699
INTÉRÊTS DE LA DETTE	230	207	201	177	121
ÉPARGNE BRUTE (C.A.F.)	1 453	662	1 794	822	1 091
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT	348	357	371	394	425
ÉPARGNE NETTE AVANT AMORTISSEMENT	1 105	305	1 423	428	666

DONNÉES EN K€ (KILO EUROS) - 1 K€ = 1 000 €

M. BRIGAUD indique que l'indicateur primordial dans les collectivités est le montant de l'épargne brute. Selon la règle mise en place par le Gouvernement (Loi de programmation finances publiques), qui se substitue à la contribution de redressement des finances publiques, les Collectivités seront dans l'obligation de respecter un ratio entre l'épargne brute et le montant des emprunts dus à la clôture de l'exercice (capacité de désendettement). Le plus important est que le montant de l'épargne brute annuel couvre le remboursement annuel du capital de l'emprunt. L'épargne nette est donc de 428 K€.

Synthèse de l'épargne par budget

ÉPARGNE NETTE - BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES							
	RÉEL 2014		RÉEL 2015		RÉEL 2016		RÉEL 2017
BUDGET GÉNÉRAL							
RECETTE DE FONCTIONNEMENT	9 025	↗	9 742	↘	8 804	↗	8 843
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	8 156	↘	7 842	↗	7 912	↘	7 699
INTÉRÊTS DE LA DETTE	207	↘	201	↘	177	↘	121
ÉPARGNE BRUTE (C.A.F.)	662	↗	1 699	↘	715	↗	1 023
REMBOURS. CAPITAL EMPRUNTS ET ASSIMILÉS	359	↗	374	↗	396	↗	425
ÉPARGNE NETTE	303	↗	1 325	↘	319	↗	598
BUDGET ANNEXE - ASSAINISSEMENT							
RECETTE DE FONCTIONNEMENT	308	↗	356	↗	498	↘	487
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	162	↗	181	↘	138	↗	164
INTÉRÊTS DE LA DETTE	53	↘	51	↘	48	↘	18
ÉPARGNE BRUTE (C.A.F.)	93	↗	124	↗	312	↘	305
REMBOURS. CAPITAL EMPRUNTS ET ASSIMILÉS	153	↗	155	↘	130	↗	193
ÉPARGNE NETTE	- 60	↗	- 31	↗	182	↘	112
BUDGET ANNEXE - EAU							
RECETTE DE FONCTIONNEMENT	120	↗	126	↘	102	↘	85
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	21	↘	10	↗	12	↗	116
INTÉRÊTS DE LA DETTE	-		-		-		-
ÉPARGNE BRUTE (C.A.F.)	99	↗	116	↘	90	↘	- 31
REMBOURS. CAPITAL EMPRUNTS ET ASSIMILÉS	-		-		-		-
ÉPARGNE NETTE	99	↗	116	↘	90	↘	- 31
BUDGET ANNEXE - LOYERS							
RECETTE DE FONCTIONNEMENT	146	↗	150	↗	160	↘	124
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2	↗	11	→	11	↗	23
INTÉRÊTS DE LA DETTE	88	↗	172	↘	19	↗	24
ÉPARGNE BRUTE (C.A.F.)	56	↘	- 33	↗	130	↘	77
REMBOURS. CAPITAL EMPRUNTS ET ASSIMILÉS	81	↗	1 406	↘	88	↗	116
ÉPARGNE NETTE	- 25	↘	- 1 439	↗	42	↘	- 39

CUMUL ÉPARGNE BRUTE TOUS BUDGETS	910	↗	1 906	↘	1 247	↗	1 374
CUMUL ÉPARGNE NETTE TOUS BUDGETS	317	↘	- 29	↗	633	↗	640

M. BRIGAUD rappelle que l'épargne brute sert au remboursement des emprunts mais également à autofinancer les investissements futurs.

Budget général

L'épargne nette qui peut être consacrée à l'autofinancement ou reportée est de 598 K€.

Budget annexe assainissement

L'épargne nette s'élève à 112 K€.

Budget annexe eau

L'épargne nette est négative (- 31 K€). Cela s'explique par l'indemnisation des propriétaires pour les futurs puits de captage. Actuellement, il n'y a pas d'emprunt sur ce budget.

Il informe en aparté, que le cabinet d'études travaillant sur les puits de captage, lui a indiqué que les travaux sont financés à 60% par l'agence de l'eau. Toutefois, sur 1 400 K€ de réalisation, 700 K€ ne seront pas pris en compte pour le calcul de la subvention en raison d'un rendement de distribution inférieur à 78% sur le réseau d'eau potable, critère fixé par l'agence de l'eau.

Budget annexe loyers

L'épargne nette est négative (- 39 K€). Le budget annexe loyers doit être en équilibre et il sera donc nécessaire de verser une subvention à partir du budget général. En raison du coût des travaux programmés pour Celtô, la Commune n'aura pas d'autre solution que de souscrire un emprunt sur ce budget.

Cumul tous budgets confondus

L'épargne brute s'élève à 1 374 K€ et l'épargne nette est de 640 K€ (après remboursement des emprunts).

M. BRIGAUD présente les « charges brutes de personnel » :

CHARGES BRUTES FRAIS DE PERSONNEL							
	2014		2015		2016		2017
CHARGES DE PERSONNEL (HORS REMBOURSEMENTS)	4 170	↘	4 064	↗	4 175	↘	4 165

DONNÉES EN K€ (KILO EUROS) - 1 K€ = 1 000 €

Les charges de personnel sont relativement constantes depuis l'année 2014.

Le prévisionnel de charges qui a été indiqué pour l'année 2018 doit être expliqué et analysé, notamment en raison du transfert d'un agent sur le budget CCAS. Cette charge disparaît des charges brutes de personnel mais sera compensée par une subvention plus importante au CCAS.

« Suivi des effectifs »

EFFECTIFS ANNUELS DE LA COLLECTIVITÉ 2014-2018 - AU 1^{ER} JANVIER

	2014		2015		2016		2017
FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS PERMANENTS —	106	↘	105	→	105	↘	101
CONTRACTUELS REMPLACEMENTS ET CONTRATS CENTRE DE GESTION	5	↘	2	↗	3	↗	5
CONTRATS AIDÉS (EMPLOIS AVENIRS - CUI) —	13	↗	24	↘	21	↗	23
CDDI - ATELIER D'INSERTION —	10	↘	7	↗	11	↘	10
CHANTIER D'INSERTION LA FORGE —	12		-		-		-
APPRENTIS —	3	↘	0	→	0	↗	1
AGENT EN DISPONIBILITÉ D'OFFICE —	0	→	0	→	0	→	0
TOTAL	149	↘	138	↗	140	→	140

Les effectifs sont passés de 149 en 2014 à 140 en 2017 ; il faut toutefois noter que 12 personnes étaient comptabilisées en 2014 pour le Chantier d'insertion de la Forge. On peut remarquer une hausse des contrats aidés.

Présentation des ratios par habitant

RATIOS EN € PAR HABITANT						
Intitulés	2013 (5 342 hab.)	2014 (5 342 hab.)	2015 (5 277 hab.)	2016 (5 218 hab.)	2017 (5 155 hab.)	Moyenne nationale communes de même strate (année 2016)
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 427	1 528	1 381	1 481	1 446	1 122
Produits de la fiscalité par habitant	882	851	916	868	907	717
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 681	1 652	1 703	1 643	1 699	1 335
Encours de la dette par habitant (en fin d'exercice)	1 025	958	900	842	786	1 089
DGF par habitant (dotation forfaitaire + DSR)	260	248	212	179	142	229

M. BRIGAUD fait remarquer la diminution importante de la DGF qui passe de 179 €/habitant à 142 €/habitant.

Mme PACOT demande si l'on connaît ce qui pénalise la Commune par rapport au niveau national.

M. BRIGAUD répond que la Commune est considérée « trop riche ».

M. DRAPIER indique que l'on ne peut pas compenser la baisse des dotations par une hausse de la fiscalité.

Mme la Maire propose le vote des comptes de gestion pour l'ensemble des budgets.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.7- Désignation d'un président spécial pour la séance consacrée au débat sur le Compte Administratif

Mme la Maire propose de nommer M. BRIGAUD pour assurer la présidence de la séance durant la présentation et le vote du compte administratif, conformément à la législation en vigueur.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.8- Approbation des Comptes Administratifs 2017 pour le budget principal et les budgets annexes Assainissement, eau et TVA Loyers

M. BRIGAUD indique que les comptes administratifs ont été évoqués précédemment et propose le vote budget par budget.

Mme la Maire se retire pendant le vote.

Budget principal

Section de fonctionnement

RECETTES	9 190 130.40 €	
DEPENSES	<u>-8 613 466.56 €</u>	
EXCEDENT 2017	576 663.84 €	
EXCEDENT 2016 REPORTE	<u>1 641 797.33 €</u>	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (+)	2 218 461.17 €	2 218 461.17 €

Section d'investissement

RECETTES	1 941 373.34 €	
DEPENSES	<u>-3 870 561.31 €</u>	
DEFICIT 2017	-1 929 187.97 €	
DEFICIT 2016 REPORTE	<u>-952 862.17 €</u>	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (-)	-2 882 050.14 €	-2 882 050.14 €

RESULTAT 2017 DEFICIT

-663 588.97 €

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Budget annexe ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

RECETTES	489 746.37 €	
DEPENSES	<u>-333 126.56 €</u>	
EXCEDENT 2017	156 619.81 €	
EXCEDENT 2016 REPORTE	<u>100 775.74 €</u>	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (+)	257 395.55 €	257 395.55 €

Section d'investissement

RECETTES	153 794.16 €	
DEPENSES	<u>-239 943.18 €</u>	
DEFICIT 2017	-86 149.02 €	
EXCEDENT 2016 REPORTE	<u>684 721.02 €</u>	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (+)	598 572.00 €	598 572.00 €

RESULTAT 2017 EXCEDENT

855 967.55 €

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Budget annexe EAU

Section de fonctionnement

RECETTES	85 387.27 €
----------	-------------

DEPENSES	-147 847.99 €	
DEFICIT 2017	-62 460.72 €	
EXCEDENT 2016 REPORTE	261 658.52 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (+)	199 197.80 €	199 197.80 €
<u>Section d'investissement</u>		
RECETTES	80 876.33 €	
DEPENSES	-31 843.88 €	
EXCEDENT 2017	49 032.45 €	
EXCEDENT 2016 REPORTE	768 065.05 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (+)	817 097.50 €	817 097.50 €
RESULTAT 2017 EXCEDENT		1 016 295.30 €

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Budget annexe TVA LOYERS

<u>Section de fonctionnement</u>		
RECETTES	1 068 788.99 €	
DEPENSES	-1 103 344.77 €	
DEFICIT 2017	-34 555.78 €	
EXCEDENT 2016 REPORTE	32 525.27 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (-)	-2 030.51 €	-2 030.51 €
<u>Section d'investissement</u>		
RECETTES	1 056 646.29 €	
DEPENSES	-555 075.69 €	
EXCEDENT 2017	501 570.60 €	
DEFICIT 2016 REPORTE	-198 477.36 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 (+)	303 093.24 €	303 093.24 €
RESULTAT 2017 EXCEDENT		301 062.73 €

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.9- Affectation des résultats de l'exercice 2017 pour le budget principal et les budgets annexes Assainissement, Eau et TVA Loyers

Mme la Maire reprend la présidence de la séance.

M. BRIGAUD présente la proposition d'affectation des résultats.

Budget principal

<u>Section d'investissement</u>		
Déficit antérieur reporté	-952 862.17 €	
Déficit d'investissement 2017	-1 929 187.97 €	
Déficit global d'investissement 2017	-2 882 050.14 €	
Restes à payer au 31-12-2017	-986 207.21 €	
Restes à encaisser au 31-12-2016	6 133 316.80 €	
	2 265 059.45 €	
<u>Section de fonctionnement</u>		
Excédent antérieur reporté	1 641 797.33 €	

Excédent d'exploitation 2017	<u>576 663.84 €</u>
Excédent global d'exploitation 2017	2 218 461.17 €
Reprise boni de clôture du budget annexe « TVA RELAIS »	10 197.64 €
<u>Reprise des résultats</u>	
→ Section d'investissement	-2 882 050.14 €
→ Section de fonctionnement	2 228 658.81 €

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Budget annexe ASSAINISSEMENT

<u>Section d'investissement</u>	
Excédent antérieur reporté	684 721.02 €
Déficit d'investissement 2017	<u>-86 149.02 €</u>
Excédent global d'investissement 2017	598 572.00 €
Restes à payer au 31-12-2017	<u>-6 313.66 €</u>
	<u>592 258.34 €</u>
<u>Section de fonctionnement</u>	
Déficit antérieur reporté	100 775.74 €
Excédent d'exploitation 2017	<u>156 619.81 €</u>
Excédent global d'exploitation 2017	257 395.55 €
<u>Reprise des résultats</u>	
→ Section d'investissement	598 572.00 €
→ Section de fonctionnement	257 395.55 €

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Budget annexe EAU

<u>Section d'investissement</u>	
Excédent antérieur reporté	768 065.05 €
Excédent d'investissement 2017	<u>49 032.45 €</u>
Excédent global d'investissement 2017	817 097.50 €
Restes à payer au 31-12-2017	<u>-72 515.81 €</u>
	744 581.69 €
<u>Section de fonctionnement</u>	
Excédent antérieur reporté	261 658.52 €
Déficit d'exploitation 2017	<u>-62 460.72 €</u>
Excédent global d'exploitation 2017	199 197.80 €
<u>Affectation du résultat</u>	
→ Section d'investissement	817 097.50 €
→ Section de fonctionnement	199 197.80 €

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Budget annexe TVA LOYERS

Section d'investissement

Déficit antérieur reporté	-198 477.36 €
Excédent d'investissement 2017	<u>501 570.60 €</u>
Excédent global d'investissement 2017	303 093.24 €
Restes à payer au 31-12-2017	<u>-420 000.00 €</u>
	-116 906.76 €

Section de fonctionnement

Excédent antérieur reporté	32 525.27 €
Déficit d'exploitation 2017	<u>-34 555.78 €</u>
Déficit global d'exploitation 2017	-2 030.51 €

Reprise des résultats

→ Section d'investissement	303 093.24 €
→ Section de fonctionnement	-2 030.51 €

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.10- Ouverture des crédits et autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2018 – Budget principal et budgets annexes Assainissement et Eau

M. BRIGAUD explique que la Loi prévoit la possibilité d'engager des dépenses avant l'adoption du budget dans la limite de 25% des crédits ouverts l'année précédente. C'est pourquoi, afin de permettre la continuité du service, il est proposé d'autoriser Mme la Maire à engager les dépenses d'investissement pour le budget principal et les budgets annexes assainissement et eau de la manière suivante et dans les limites fixées ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre nature	Crédits ouverts BP 2017	Autorisation 2018 25%
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	52 283 €	13 071 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	74 257 €	18 564 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	124 715 €	31 179 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	3 321 738 €	830 435 €
Total		893 249 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Chapitre nature	Crédits ouverts BP 2017	Autorisation 2018 25%
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	170 000 €	42 500 €
Total		42 500 €

BUDGET ANNEXE EAU

Chapitre nature	Crédits ouverts BP 2017	Autorisation 2018 25%
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	3 200 €	800 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	62 000 €	15 500 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	63 000 €	15 750 €
Total		32 050 €

M. BRIGAUD indique que les restes à reporter voter précédemment ne sont pas concernés par la règle des 25% puisqu'ils sont actifs immédiatement.

Mme la Maire propose le vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

5.11- Débat d'Orientation Budgétaire

M. BRIGAUD précise que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est désormais très réglementée. Il est demandé de faire état des éléments nationaux et locaux. L'établissement du document a été réalisé par le service financier avec le concours du cabinet KPMG et d'ORFEOR.

Eléments de contexte national

3 textes votés en décembre 2017 impactent les collectivités locales :

- Loi des finances pour 2018
 - Loi des finances rectificative 2017
 - Loi de programmation des finances publiques 2018-2022
- Pour cette dernière, la règle d'or est que l'Etat est très attentif à l'évolution des dépenses des Collectivités ainsi qu'à leur endettement. L'Etat veut que les Collectivités territoriales maîtrisent parfaitement leurs dépenses de fonctionnement et en particulier les charges de personnel. L'Etat souhaite également que les Collectivités territoriales se désendettent.

M. BRIGAUD indique que le déficit de l'Etat et les déficits générés par les services de l'Etat ne peuvent pas être imputés aux Collectivités territoriales. Une Collectivité territoriale ne peut pas présenter un budget en déséquilibre, alors que l'Etat peut se le permettre. Il est demandé aux Collectivités territoriales, par la contribution au redressement des finances publiques, de financer le déficit de l'Etat.

Gel des concours financiers de l'Etat sur la durée du quinquennat

Chaque Collectivité, concernée ou non par la contractualisation, devra tenir compte de cet objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Même si aujourd'hui, Bourbon-Lancy n'est pas concernée par la Loi, elle doit faire l'effort de maîtriser ses dépenses.

Mme la Maire précise, qu'au départ, le discours présidentiel était pour les villes de plus de 50 000 habitants. En réalité tout le monde doit se sentir concerné.

Contrats Etat – Collectivités locales

Actuellement, les Collectivités concernées par ces contrats sont celles qui ont plus de 60 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, soit environ 340 Collectivités.

Les objectifs sont les suivants :

- Objectif national d'économies de 13 M€ sur les 5 prochaines années.
- Le taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (dépenses de gestion des services) doit être plafonné à 1.2% par an (pour 100 € dépensés en 2017, 101.20 € maximum devront être dépensés en 2018).
- La capacité de désendettement : ratio Dette / CAF (Capacité d'Auto Financement) (CAF = recettes moins les dépenses avant remboursement des emprunts et avant amortissement). La CAF doit permettre aux Communes et aux EPCI de se désendetter sur 12 ans.
- Bonus-malus en fonction du respect ou non des objectifs du contrat.
A compter de 2018, l'écart entre le niveau réel d'évolution des dépenses de fonctionnement et l'objectif fixé est examiné. Si le taux d'évolution est trop élevé, l'écart sera prélevé sur les dotations versées. Si les objectifs sont atteints voire dépassés, la Collectivité pourrait peut-être bénéficier d'une majoration du taux de subvention des opérations relevant de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Grand Plan d'Investissement

10 MD€ pour les Collectivités locales avec 4 axes prioritaires dont notamment la transition écologique et le numérique.

Mesures fiscales

- Dégrèvement de la taxe d'habitation.
L'objectif est que 80% des foyers soient dispensés du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020.
Pour Bourbon-Lancy, aujourd'hui environ 20% des foyers sont dégrévés ou exonérés. Au terme 2020, 85% des foyers seront exonérés. L'évolution sera progressive (dégrèvement de 30% en 2018, 65% en 2019, 100% en 2020).
Ces dégrèvements s'appliqueront sur les références de l'année 2017. Si une Collectivité augmente ses taux d'imposition de la taxe d'habitation à partir de 2018, le foyer sera exonéré sur les bases des taux de l'année 2017.

Evolution des concours financiers de l'Etat

- Diminution de la DGF (Dotation Globale de Financement).
- Baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle.

- Augmentation de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale), mais en conséquence moins de DGF qui est fonction du nombre d'habitants.
- FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) maintenu à celui de 2017 ; mais figé.
- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) maintenue. Bourbon-Lancy ne bénéficie pas de cette dotation.
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pérennisée.

Fonction Publique Territoriale et mesures sociales

- Introduction d'un jour de carence pour prise en charge des congés maladie des personnels du secteur public.
- Indemnité compensatrice pour compenser la hausse de la CSG.
- Réduction du nombre des contrats aidés.

Contexte local et transfert de compétences Intercommunalité/Communes

Charges transférées entre la CCEALS et ses Communes membres en 2017

- Compétence PLUI.
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Zones d'activités économiques.
- Versement du contingent SDIS (Service Département d'Incendie et de Secours).

Modifications au 1^{er} janvier 2018

- Compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Cette compétence est importante en raison des sommes à engager, notamment pour les travaux sur le Borne. Toutefois, la définition exacte de la compétence exercée par la CCEALS reste à définir.
- Restitution de la contribution SDIS aux Communes de l'ex Communauté de Communes Entre Somme et Loire.
- Restitution de la compétence « interventions musique et sports en milieu scolaire » aux Communes.
- Gestion par la CCEALS des voiries d'intérêt communautaire (voies d'accès aux aires d'accueil des gens du voyage). Cette compétence a été instituée pour pouvoir disposer d'une DGF bonifiée.

Attributions de Compensation (AC)

- Montant net 2017 de 1 020 612 € (avec solution dérogatoire retenue).
- En 2018, la Commune touchera au minimum 220 000 € de plus en raison de la restitution de la contribution du SDIS. Il est nécessaire d'attendre que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) se réunisse et qu'elle fasse une proposition pour les AC 2018.

Situation financière – rétrospective

Les dotations et participations ont de nouveau subi une baisse étant donné que la dotation forfaitaire totale (hors DSR) notifiée en 2017 est de 555 231 € contre 785 976 € en 2016. La contribution au redressement des finances publiques instaurée en 2014 et minorations diverses ; s'élevant à 600452€/annuel.

Les dépenses d'équipement (hors travaux régie) s'élèvent à 2 900 K€.

Endettement de la Commune

L'encours global de la dette (tous budgets confondus) est au 1^{er} janvier 2018 de 7 632 077 €.

En fonction des mobilisations d'emprunts qui interviendront en 2018 et des échéances de remboursement qui interviendront, la dette prévisionnelle en capital au 31 décembre 2018 sera de 11 657 573 €.

Tous les nouveaux emprunts sont à taux fixe et tous les emprunts contractés précédemment ont été renégociés.

Dettes garanties

Une garantie financière totale a été accordée au profit de la SEMCODA pour un prêt de 591 600 € destiné à l'acquisition et à l'amélioration de logements situés au Centre de Réadaptation et de Rééducation Fonctionnelle Le Bourbonnais.

Engagements pluriannuels

- Contrat de Délégation de Service Public en cours au 1^{er} janvier 2018 :
 - o Centre de remise en forme CELTO.
 - o Distribution de l'eau potable.
- Contrat pluriannuel :
 - o CAF de Saône et Loire pour le contrat Enfance Jeunesse.

- Adhésion syndicats :
 - o SIT 03.
 - o SIVU du Charolais refuge fourrière.
 - o SYDESL.

M. BRIGAUD rappelle que la Commune a l'obligation de communiquer l'ensemble de ces éléments lors de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Elaboration budgétaire et orientations 2018

Recettes de fonctionnement

La DGF ne devrait pas être amputée d'une contribution supplémentaire au redressement des finances publiques. Globalement les dotations d'Etat (DGF et DSR) devraient être similaires à l'année 2017.

- Fiscalité directe :
 - La Municipalité souhaite maintenir les taux d'imposition.
 - L'impact de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels sera très modéré.
 - La réforme de la taxe d'habitation ne devrait pas engendrer une baisse des ressources communales puisque la perte sera compensée par l'Etat.
- Fiscalité indirecte :
 - L'Attribution de Compensation, versée par le CCEALS, sera recalculée et verra une augmentation de 220 K€ pour la restitution de la contribution SDIS.
 - Le fonds de péréquation intercommunal (dont l'enveloppe globale nationale est figée) reste à estimer car il est réparti entre l'EPCI et ses Communes membres en fonction du CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) et ensuite par l'EPCI à ses Communes membres en fonction du potentiel financier.
 - DGF, il est nécessaire de prévoir une baisse du fait des écrêtements consécutifs à la progression de la péréquation.
 - Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), elle sera également en baisse.
 - Les autres recettes de fonctionnement devraient être stables.

M. BRIGAUD précise qu'en raison de la baisse de remboursement des contrats aidés, la rubrique atténuation de charges verra une baisse significative.

Dépenses de fonctionnement

L'objectif doit prendre en compte les services supplémentaires offerts à la population (en particulier la crèche) et la quasi suppression des contrats aidés qui seront remplacés principalement par des contractuels « Centre de Gestion » mais dont le coût supplémentaire annuel sur un temps complet varie entre 14 000 € et 20 000 €.

- Les charges de caractère général seront de même niveau (entretien des bâtiments communaux et réfection de la voirie).
- Les charges de personnel seront en progression en raison de l'incidence de la suppression des contrats aidés, de l'embauche de personnels pour la crèche, de la création d'un poste de magasinier et d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine.

Mme la Maire indique, en ce qui concerne le poste de magasinier, qu'un profil de poste a été créé mais aucune demande d'emploi n'a été formulée. Le profil de poste a été réadapté (½ poste de magasinier et ½ poste d'intervention dans les services techniques) et actuellement une seule demande a été reçue.

- Les autres charges de gestion courante (subventions aux associations et autres organismes - indemnités des élus – contribution SDIS) seront en hausse notamment en raison de la contribution SDIS qui revient à la Commune et également de la subvention au budget du CCAS pour intégrer le transfert du coût salarial de l'agent précédemment rémunéré par la Collectivité.
- Les charges financières, malgré l'endettement supplémentaire budgété, n'augmenteront pas du fait des renégociations des taux d'emprunts. L'indemnité de réaménagement d'emprunt facturée par la Caisse d'Epargne, mais entièrement refinancée, permettra de diminuer l'échéance annuelle de 40 K€.

Epargne de la Collectivité

L'épargne brute subira une diminution significative en raison de la baisse des recettes et de l'évolution des charges du personnel.

M. BRIGAUD précise qu'il sera difficile de respecter le taux de 1.2% des dépenses.

Mme la Maire ajoute qu'il faut faire un choix et qu'il est nécessaire de continuer à offrir des services à la population. Dans le cas contraire, c'est la mort des territoires ruraux.

Investissements

M. BRIGAUD indique que les investissements importants ont été initiés sur l'année 2017. Les investissements de l'année 2018 devront être soit autofinancés, soit par recours à l'emprunt. En raison des incertitudes sur certaines recettes, il est très prudent de ne pas engager des emprunts supplémentaires pour l'instant car il sera tout de même nécessaire d'avoir recours à l'emprunt pour la réalisation des travaux à Celto.

Depuis 2014, le programme pluriannuel d'investissements a conduit à l'engagement de chantiers importants de la mandature (crèche – restaurant scolaire – éclairage public – voirie). Des arbitrages budgétaires devront être menés pour le choix d'autres investissements afin de tenir compte des capacités de remboursement de la Collectivité. C'est pourquoi, en fonction des éléments budgétaires connus à ce jour, le programme d'investissements 2018 devra se situer approximativement à 1 200 K€.

M. LOUIS interroge sur les taxes payées pour les renégociations d'emprunts.

M. BRIGAUD répond que seule la Caisse d'Épargne a demandé des indemnités.

Mme la Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Mme la Maire remercie M. BRIGAUD pour la présentation effectuée et les services municipaux pour le travail réalisé.

7.- CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET PROPRIÉTÉ, TRAVAUX

7.1- Adoption de la convention de mise en souterrain des réseaux d'Orange – Rue du Pré Toyard

Mme la Maire indique qu'une convention doit être signée avec Orange pour qu'il soit procédé à la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques.

M. STANIO fait remarquer qu'il est indiqué la Rue de Pré Toyard dans la note de synthèse.

Mme la Maire répond qu'il s'agit du quartier. Le coût des prestations s'élève à 2 614,22 € dont 1 200 € de frais de gestion.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

7.2- Réseau de chaleur bois énergie

Mme la Maire informe que l'Agence Technique Départementale (ATD) accompagne la Commune depuis la signature du Contrat Local de Transition Énergétique (CLTE). Une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur bois est réalisée par EEPOS et le rendu fera l'objet d'une présentation. L'ATD reconseille la prise d'une délibération pour pouvoir rechercher, dès maintenant, des moyens de financement. La création d'un tel réseau pourrait être subventionnée à 80% par l'ADEME. Pour que ce réseau puisse être réalisé, il est nécessaire de disposer de plusieurs partenaires tels que la Gendarmerie, l'OPAC, la Résidence du Châtelot et également des maisons individuelles situées dans le périmètre à définir.

M. DRAPIER indique qu'il est dommage que l'OPAC ne soit pas intéressé par ce réseau.

Mme la Maire répond qu'une première démarche a été effectuée avec l'ATD et effectivement l'OPAC n'était pas intéressé. Aujourd'hui, avec le projet de résidence services seniors, les données changent et une nouvelle réflexion est en cours.

M. STANIO fait remarquer que l'énergie bois ne va peut-être pas perdurer et s'user rapidement. Il souhaite savoir si ce paramètre est pris en compte dans l'étude.

Mme la Maire répond qu'il faut tenir compte de la situation de Bourbon-Lancy, à proximité du Morvan, et donc dans le bassin du bois.

M. DRAPIER indique qu'il est intéressant d'être informé d'un projet avant sa mise en œuvre. Sur l'énergie, il lui semble que la Municipalité est à la recherche de quelque chose, comme le montre la signature du CLTE. Toutefois, il s'agit souvent d'un effet d'annonce notamment avec la géothermie.

Mme la Maire répond que l'objectif du CLTE était de dire que la Commune disposait de géothermie. Ce contrat a permis de bénéficier d'une aide pour réaliser une étude entre les partenaires qui sont l'hôpital, l'établissement thermal et la Ville. Le coût des investissements à réaliser était trop important pour

l'hôpital et l'établissement thermal. De plus, le prix du gaz était raisonnable et en finalité, ces deux partenaires ont décidé de ne pas continuer à s'engager dans la géothermie.

Aujourd'hui, avec l'augmentation du prix du gaz, les deux partenaires ont pris chacun un bureau d'études et ont travaillé sur leurs besoins. Finalement, ils se sont entendus et ont signé un engagement qui précise que les calories iront à l'hôpital pour chauffer l'ensemble des locaux, et l'eau ira aux Thermes avec les degrés voulus pour les soins prodigués. Ce dossier a été validé en conseil de surveillance. Par conséquent, la géothermie n'était pas un effet d'annonce. Les élus initient des démarches pour fédérer sur un projet. En parallèle, la Commune a le projet de chaufferie bois et travaille sur ce sujet depuis 2 ans et elle précise à M. DRAPIER qu'il le sait très bien puisqu'il est venu consulter le dossier en Mairie. **M. DRAPIER** dit que l'ATD n'a pas réalisé une étude mais une note d'opportunité et que la consultation du dossier s'est fait dans le but d'avoir des données chiffrées sur ce dossier. Pour lui, ce projet nécessite une étude complète et de trouver des partenaires. De plus, il souhaiterait que des rencontres soient organisées avec des acteurs qui ont de l'expérience sur ce sujet comme cela se faisait souvent sous la précédente mandature.

Mme la Maire répond que cette démarche a été effectuée par des élus de la majorité.

M. DRAPIER indique qu'il souhaite que les élus de l'opposition ne soient pas oubliés sur ces sujets car il précise à Mme la Maire, que publiquement elle a fait remarquer qu'il y avait trop d'élus à la Ville de Bourbon-Lancy. Il demande que les élus ne soient pas négligés sur ces sujets.

Mme la Maire répond que l'opposition est représentée à la Commission travaux et ce sujet y a été évoqué. Aujourd'hui, elle dit être en attente du résultat de l'étude qui sera logiquement analysé en premier lieu par les élus de la majorité.

M. DRAPIER précise qu'il est important de rencontrer des élus qui ont déjà travaillé sur un réseau de chaleur bois énergie.

M. BAJAUD répond que ces rencontres se sont faites, notamment avec les Communes du Creusot et de Marmagne.

Mme la Maire ajoute que l'ensemble des élus sera associé à la présentation de l'étude.

M. DRAPIER indique que la Majorité ne pratique pas la démocratie.

Mme la Maire répond qu'elle a beaucoup de respect pour les élus d'opposition et que les élus de la Majorité pratique la démocratie.

Elle clôt le débat et propose le vote.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

8.- SOLIDARITÉ, AFFAIRES SOCIALES, TRAVAUX

8.1- Délibération de principe sur la remise de bons cadeaux

Mme la Maire indique que la Ville de Bourbon-Lancy, à l'occasion de différentes cérémonies, remet des bons cadeaux qui permettent de se rendre dans différents commerces Bourbonnien et énonce les commerces concernés.

Mme COURTIAL fait remarquer que le magasin « Agri Sud Est » a changé d'enseigne très récemment et se nomme désormais « Gamm Vert »

Mme la Maire précise également les offres remises aux nouveaux arrivants de la Commune, notamment lors des cérémonies organisées à leur intention :

- A chaque adulte :
 - o Une place de spectacle à l'Espace Culturel St Léger
- A chaque famille avec enfant :
 - o Un an d'adhésion à la ludothèque
- A chaque nouveau-né :
 - o Un bon d'achat d'une valeur faciale de 5€
- A chaque enfant :
 - o Une place de cinéma au Rio Borvo
 - o Une entrée à la piscine
 - o Une place de spectacle à l'Espace Culturel St Léger

Elle propose donc de définir comme suit la liste des bons offerts lors de la remise des médailles du travail, à l'occasion des départs en retraite, pour les lauréats des maisons fleuries ou encore lors de l'accueil des nouveaux arrivants.

Enseignes	Médailles et retraites	Maison fleurie	Nouveau-né
La Tonnelle	X	X	X

Gamm Vert	X	X	X
Béatrice Esthétique	X		X
Celtô	X		X
Coiffure création	X		X
Salon de coiffure Patricia Latrace	X		X
Etablissement Huguet	X	X	X
BE&MI création	X		X
Chic Coiffure	X		X
Bricomarché	X	X	X
L'univers du vin	X		X
Bijouterie Bellorgey	X		X
Changeons d'Hair	X		X
Distinc'tif	X		X
L'hair du temps	X		X
La Boutique	X		X

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

INFORMATION DIVERSES

Mme la Maire indique que Mme PACOT a posé deux questions écrites.

1.- Gouvernance de l'hôpital suite au départ de M. CHERUBIN, Directeur

Mme PACOT indique qu'il est mentionné dans un article de presse, que la directrice par intérim ne serait pas présente l'année complète.

Mme la Maire répond à cette question. Lorsque M. CHERUBIN a obtenu sa mutation à l'hôpital de Moulins, l'Agence Régionale de Santé (ARS) a proposé que la direction soit assurée par le directeur de l'hôpital de Paray-le-Monial. Par conséquent, elle a refusé et demandé qu'un directeur ou une directrice soit nommé(e) spécifiquement pour Bourbon-Lancy. L'ARS a donc procédé à une offre d'emploi pour une ouverture de poste. Deux candidats se sont proposés à ce poste. Les candidats ont été entendus avec l'ARS, mais ils ne répondaient pas aux attentes. Après échange avec l'ARS, il sera procédé à une relance de l'offre d'emploi.

M. DRAPIER indique que le départ de M. CHERUBIN a été présenté comme quelque chose de normal. Toutefois un tract émis, par un syndicat, a été diffusé dans Bourbon-Lancy et relate un fait troublant sur la gestion de l'hôpital et sur le mal être du personnel. Par conséquent, il souhaite connaître la réalité sur les propos exposés par ce syndicat.

Mme la Maire répond avec précision à cette question et indique que les renseignements donnés doivent rester confidentiels. Un échange s'en suit entre les élus.

Mme la Maire clôt ce débat en indiquant que l'intérim est actuellement très bien assuré.

2.- Courrier de Mme MILLERET – Rue de Verdun

Mme la Maire donne lecture du courrier transmis par Mme MILLERET à l'ensemble des élus, au Conseiller Départemental et à la Députée, afin que la Commune fasse cesser le dépôt de déchets sur le terrain de l'entreprise MANZINI Rue de Verdun et interdise tout travaux de nature à présenter des risques d'inondation.

Mme la Maire communique les éléments du dossier :

- Le terrain a été vendu à M. MANZINI en 2015.
- M. MANZINI a ensuite sollicité la Commune pour connaître la possibilité de déposer des gravats et déchets bétons sur ce terrain.
- La Commune lui a indiqué que sa demande de stockage de déchets inertes devait être présentée en Préfecture, conformément à la législation en vigueur.
- Le service voirie de la Commune a procédé à la réfection de l'aqueduc en juillet 2017.
- Le curage des fossés a été effectué en décembre 2017.
- Une buse de section 600 a été posée en remplacement d'une section 300. M. MANZINI doit poursuivre les travaux sur son terrain avec une section identique.

Mme la Maire donne lecture du courrier réponse qui sera transmis à Mme MILLERET.

Par ailleurs, elle rappelle que M. MANZINI déposait précédemment ses gravats sur une place publique à proximité immédiate du cimetière.

M. DRAPIER précise que lorsque la Commune a acheté ce terrain, M. MANZINI était intéressé par une seule partie de celui-ci pour pouvoir transférer les gravats stockés sur la propriété communale. Il indique qu'il comprend l'inquiétude de Mme MILLERET. Actuellement en passant devant le terrain, il semble que le stockage s'effectue sur la totalité de la parcelle. Ce dépôt peut effectivement poser un problème sur l'écoulement des eaux et du Borne. Il en est de même au niveau environnemental, puisque que l'on est dans un lieu sensible en aval de la vieille ville. Il serait intéressant que les élus puissent négocier avec l'entrepreneur pour que l'extension soit maîtrisée en termes écologique et esthétique.

Mme la Maire répond que c'est exactement ce qu'elle fait puisqu'elle a rendez-vous avec M. MANZINI pour évoquer ces problèmes, qu'il respecte ses obligations et pour trouver un compromis.

Divers

Mme la Maire informe que M. NESME, Président du PETR, a adressé un courrier à M. BEN Inspecteur d'Académie, pour le maintien de l'ensemble des classes du Charolais-Brionnais et que par conséquent il revienne sur la décision de nouvelles fermetures de classes.

Elle ajoute que la Commune pourrait également soutenir cette action en adressant, au nom du Conseil Municipal, un courrier pour la non-fermeture de postes et le maintien de la filière bois au Lycée Astier de Paray-le-Monial.

DECES

Mme la Maire informe du décès

- de Thierry ROMAIN, employé municipal
- du grand-père de Christelle QUIQUANDON
- de Mme BERNARD, belle-mère de M. LOUIS

NAISSANCES

Mme la Maire informe de la naissance de

- Gabin, fils d'Honorine FORAT, employée municipale
- Lola, fille de Guillaume DEVOISIN LAGARDE, agent en contrat à l'atelier d'insertion

Manifestations diverses

Au programme prochainement :

Du 3 au 31/03/2018	Exposition : "Les Femmes dans la Société"	Médiathèque Pierre Perrault	Gratuit
Du 7 au 14/03/2018	Le Printemps des Poètes	Médiathèque Pierre Perrault	Gratuit
Du 14 au 22/03/2018	Semaine d'information sur la santé mentale		Gratuit
mercredi 14/03/2018 à 14h30	Théâtre : "Des clics et décroche !" dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale	Espace Culturel Saint- Léger	Gratuit

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H50.